



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHU
M. FILONI	à	Mme SANNA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

**Etaient absents :**

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/107

**Prestations de transport, réservation d'hôtels et de véhicules de location pour les élus, agents territoriaux et toute personne collaborant aux missions de la ville d'Ajaccio**  
**Autorisation de signer et exécuter le marché**

## M. le maire expose à l'assemblée :

La présente consultation a pour objet les prestations de transport, réservation d'hôtels et de véhicules pour les élus, agents territoriaux et toute personne collaborant aux missions de la ville d'Ajaccio.

La procédure choisie est celle d'un appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3<sup>al</sup>. 57 à 59 du Code des marchés publics.

Cette consultation sera passée en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Il s'agit d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum et un opérateur économique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 janvier 2016 aux supports de publication suivants : BOAMP, JOUE [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) , [www.marchesonline.com](http://www.marchesonline.com) et [www.ajaccio.fr](http://www.ajaccio.fr).

Les offres devaient être remises avant le 8 mars 2016 à 11 heures.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante:

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>Critère : Valeur technique décomposée comme suit</b>	<b>60%</b>
Moyens techniques et humains dédiés	30%
Gestion de la qualité du service	30%
<b>Critère : Prix des prestations</b>	<b>40%</b>

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 29 mars 2016 a décidé d'attribuer le marché de prestations de transport, réservation d'hôtels et de véhicules pour les élus, agents territoriaux et toute personne collaborant aux missions de la ville d'Ajaccio à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter le marché de prestations de transport, réservation d'hôtels et de véhicules pour les élus, agents territoriaux et toute personne collaborant aux missions de la ville d'Ajaccio avec l'entreprise Corse Itinéraires, sis 20 000 Ajaccio.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016, au chapitre 011, article 6251 fonction 020, pour les agents

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016, au chapitre 65, article 6532 fonction 020, pour les élus

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 ;  
Vu l'arrêté municipal n°2015/233 du 18 février 2015 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 25 avril 2016 ;

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 12 avril 2016 est chargée d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres ;

**AUTORISE**

**A L'unanimité des membres présents et représentés**

Monsieur le Député-maire à signer et exécuter le marché le marché de prestations de transport, réservation d'hôtels et de véhicules pour les élus, agents territoriaux et toute personne collaborant aux missions de la ville d'Ajaccio avec l'entreprise Corse Itinéraires, sis 20 000 Ajaccio pour un montant mini 20 000 € H.T et un montant maxi de 80 000€HT par an.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016, au chapitre 011, article 6251 fonction 020, pour les agents.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016, au chapitre 65, article 6532 fonction 020, pour les élus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016\_107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

